



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



8. Objet : Demande de subvention au titre de la DETR2024 pour le projet d'extension de la Maison communautaire

Le Président informe les membres du Bureau communautaire qu'un projet d'extension de la Maison Communautaire est en cours d'études.

En effet, au regard des nombreux transferts de compétences engagés ces dernières années (GEMAPI, Mobilité...) et à venir (Eau potable en 2026) engendrant une augmentation des effectifs communautaires, il est nécessaire de procéder à une extension de la Maison Communautaire afin :

- d'améliorer les conditions de travail du personnel,
- d'augmenter le nombre de postes de travail.

L'extension comportera :

- 1 bureau comportant une salle de réunion, (qui devra être autonome en fonctionnalité) (environ 55 m²)
- 1 espace d'attente (environ 15 m²)

- 5 bureaux d'environ 17-18 m² chacun
- 1 tisanerie d'environ 18 m²
- des sanitaires...
- des espaces de circulation....

En vue de la programmation 2024 des subventions DETR, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés, par voie dématérialisée d'ici le 30 novembre 2023.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a constitué un dossier de demande de subvention pour les travaux d'extension de la Maison Communautaire à Cattenom, à déposer, auprès des services de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux :	1 200 000 € H.T.	DETR (40 %) :	560 000 € H.T.
Etudes: (maîtrise d'œuvre, sondages techniques, missions SPS...)	200 000 € H.T.	Autofinancement (60 %) :	840 000 € H.T.
Total	1 400 000 € H.T.	Total	1 400 000 € H.T.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour le projet d'extension de la Maison Communautaire à Cattenom selon le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

